



Département de l'économie, de l'innovation et du sport
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Agrilogie Marcelin
 Avenue de Marcelin 29
 1110 Morges

Tél. 021 557 92 50
 E-mail : marcelin.morges@vd.ch
 www.vd.ch/agrilogie

Patente de spécialisation en viticulture biologique

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :
 Adresse : NP / Localité
 Tél. privé : Natel :
 E-mail Véhicule no de plaque :
 Origine (commune et canton)
 Date de naissance Profession :

Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de Année
 Autres formations : Année
 Expérience professionnelle viticole ou en cave (noms de(s) entreprise(s) et dates)

Conditions d'admission

- Etre âgé(e) de 18 ans au minimum.
- Etre au bénéfice d'un CFC de viticulteur ou de caviste.
 Si ces conditions ne sont pas remplies, la direction d'Agrilogie se réserve le droit d'admettre un(e) candidat(e) après un entretien.
- Etre motivé(e), avoir un intérêt marqué pour la viticulture biologique.
- S'engager à suivre le cycle complet des cours.

Le coût de la formation s'élève à CHF 1800.-, examen compris.

Les candidats ne sont pas assurés par l'école contre les accidents.

Le/la soussigné(e) consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

Le/la soussigné(e) demande son admission au cours pour candidat(e) à la patente de spécialisation en viticulture biologique.

Lieu et date :

Signature :

Annexes à joindre au formulaire d'inscription :

- photocopie CFC ou autres diplômes
- certificats d'employeur
- 1 photo-passeport

Délaï inscription : 5 avril 2021